



**RAPPORT ANNUEL**  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
**2024**

**THONON AGGLOMÉRATION**

2, place de l'Hôtel de Ville

BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex

04 50 31 25 00



# SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>03</b>
<b>La communauté d'agglomération</b>	<b>04</b>
<b>Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)</b>	<b>05</b>
<b>Axe 1 : Un territoire à énergie positive</b>	<b>07</b>
<b>Axe 2 : Un territoire résilient et innovant</b>	<b>13</b>
<b>Axe 3 : Vers un territoire plus engagé, résilient et solidaire</b>	<b>23</b>
<b>Axe 4 : Thonon Agglomération, le défi de l'éco-exemplarité</b>	<b>31</b>

# PRÉAMBULE

L'article 255 de la loi « Grenelle 2 » impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter un **rapport de développement durable**.

Depuis la loi du 4 août 2021, ce rapport doit s'appuyer sur les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** de l'Agenda 2030. Son but est d'évaluer comment les politiques publiques contribuent aux ODD, en détaillant les actions de gestion interne et territoriale, et en analysant les méthodes d'élaboration et de suivi des politiques. Présenté avant le débat budgétaire, ce rapport **éclaire les choix politiques en matière de développement durable**, devenant une formalité essentielle pour **l'adoption du budget**.

## Cadre législatif de référence

1. Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite "Grenelle 2") ;
2. Décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
3. Circulaire du 3 août 2011 concernant la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

- 1 **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;**
- 2 **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;**
- 3 **Dynamiques de développement selon des modes de production et de consommation responsables ;**
- 4 **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;**
- 5 **Épanouissement de tous les êtres humains.**

Le rapport développement durable n'est pas un simple document administratif d'une activité annuelle, mais présente une **ambition supplémentaire** pour la collectivité et tend vers une **amélioration continue de la dynamique de développement durable**.

# THONON AGGLOMÉRATION



## CRÉATION DE L'AGGLOMÉRATION AU 1ER JANVIER 2017

Née de la fusion des communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman, avec extension à la ville de Thonon-les-Bains et du Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (SYMASOL). Elle a depuis, absorbé d'autres syndicats pour élargir son périmètre (SEMV, etc.).



**2ème**

intercommunalité de Haute-Savoie



**95 500**

habitants\* (DGCL au 1er janvier 2024)



**25** communes



**250** km<sup>2</sup>



**300** agents

### Cette intercommunalité répond à plusieurs enjeux :

- La **préservation** des ressources, le cadre et la qualité de vie des habitants
- L'**accompagnement volontariste et maîtrisé** du bassin de vie transfrontalier tenant compte des défis environnementaux
- Une **collaboration** plus étroite avec les **partenaires institutionnels français et suisses** (Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Haute-Savoie, Cantons de Genève et de Vaud)
- L'**ancrage du territoire** dans le bassin chablaisien

# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Ensemble, vers un territoire résilient et plus durable

Ce plan incarne une **vision ambitieuse** : maîtriser notre consommation énergétique et notre production de gaz à effet de serre tout en adaptant notre cadre de vie aux **défis climatiques à venir**. Nous fixons des objectifs clairs et traçons des tendances pour le territoire, incluant ses habitants, ses entreprises et ses infrastructures.

Ensemble, nous concrétisons cette démarche par des **actions ciblées** pour **limiter les impacts climatiques** dans des secteurs clés tels que le bâtiment, la mobilité, l'industrie, la production d'énergie, la gestion des déchets, et bien d'autres encore.



*Une opportunité de rassembler et mobiliser tous les acteurs locaux autour de cette cause commune.*

2020

Adoption du Plan Climat Air  
Énergie Territorial (PCAET)

*Maîtriser la  
consommation  
d'énergie*

*Réduire les  
émissions de gaz  
à effet de serre*

*Améliorer la  
qualité de l'air*

*Adapter notre  
territoire au  
changement  
climatique*

*Développer les  
énergies  
renouvelables*

## Axe 1 : Un territoire à énergie positive



- Haute-Savoie Rénovation Energétique
- Programme Local de l'Habitat
- Baux à construction en ZAEI
- Schéma des sentiers de randonnée
- Dispositif "Entrez dans la boucle"
- Forum de l'économie circulaire transfrontalier
- Schéma directeur des transports en commun
- Maison de la mobilité
- Déploiement location VAE
- Plan de mobilité
- Schéma cyclable
- CERN
- Schéma Directeur des Energies (SDE)

## Axe 3 : Un territoire mobilisé



- Programme d'animations scolaires
- Printemps des Coquelicots
- Centrales Villageoises
- Contrat de ville
- CISPD-R
- Transport à la Demande (TAD)
- France Services
- Ecodigo
- Voltalis



## Axe 2 : Un territoire résilient et innovant



- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Mobilité (PLUi-HM)
- Contrat départemental Haute-Savoie Nature
- Charte forestière
- Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau
- Zone Natura 2000
- Schéma Directeur Eau Pluviale
- Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Schéma Directeur Eau Usée
- Schéma Directeur Eau Potable
- Programme Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Création d'une recyclerie / Partenariat avec la ressourcerie
- Tri à la source des biodéchets
- Plan d'Actions Foncières (PAF)
- Inventaire des ZAE (2023)

## Axe 4 : Thonon Agglomération, collectivité exemplaire



- Territoire engagé Transition Ecologique
- Plan de mobilité employeur
- Stratégie numérique responsable
- La marque employeur
- Plan de sobriété énergétique
- Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Economiquement Responsables (SPASER)
- Bilan carbone® (BEGES)



**UN TERRITOIRE À ÉNERGIE  
POSITIVE POUR LUTTER  
CONTRE LE CHANGEMENT  
CLIMATIQUE ET PROTÉGER  
L'ATMOSPHERE**

# HABITAT

Un engagement renouvelé pour une politique de logement adaptée aux enjeux actuels

## PLH 2020-2026 : bilan à mi-parcours des actions menées en matière d'habitat

Validé en juin 2020, ce document stratégique couvre le **parc public et privé, la gestion des logements existants et les nouvelles constructions.**

Le bilan à mi-parcours, présenté en juillet 2024, met en lumière les avancées du PLH dans un contexte difficile : difficulté de recrutement, secteur du logement en crise cherchant ses équilibres financiers pour produire du logement, plateformes de rénovation énergétique instables et liquidation de l'opérateur OPAH.

Malgré un objectif de 341 logements locatifs sociaux en 2023, seuls 255 ont été programmés.



### A noter :

- Les communes de Sciez et Allinges ont finalisé leur contrat de mixité sociale ; **Sciez l'a adopté et signé.**
- La mise en location d'un premier logement temporaire, géré par l'agglomération.

La rénovation énergétique qui a fait ses preuves pour les maisons individuelles doit désormais se recentrer sur les **copropriétés**, avec l'accompagnement de neuf d'entre elles pour donner suite aux 2 appels à projets réalisés.

Ce bilan, bien que mitigé, oriente le travail pour le volet « Habitat » du futur PLUi. Les premières opérations ont été finalisées, à l'image d'une copropriété située à Douvaine qui a vendu une partie de son foncier pour **équilibrer son opération de réhabilitation.**



### Le saviez-vous ?

Depuis 2020, Thonon Agglomération fait partie du Service Public pour la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) « Haute Savoie Rénovation Energétique » (HSRE), géré par le Département de la Haute-Savoie. Ce service gratuit, destiné aux particuliers et aux petites entreprises, vise à **informer, orienter et accompagner** les projets de rénovation énergétique, y compris les copropriétés.

En 2024, après une évolution des financements des SPPEH, **le marché entre Innovales et le Département a été renouvelé.** Au premier semestre 2024, les services aux particuliers ont été maintenus grâce à un financement direct de l'EPCI, avec permanence téléphonique et décentralisée.

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au cœur des zones d'activités économiques

## Des zones d'activités intégrées à leur environnement

Dans le cadre de l'extension et de l'aménagement des zones d'activités économiques (ZAE) intercommunales, une attention toute particulière a été portée à la **préservation des espaces naturels** et plus précisément sur le traitement des plantes invasives (Renouée du Japon sur Planbois Parc et Solidage sur la ZAEi des Bracots).

Des mesures spécifiques ont également été mises en place (plan de gestion) pour la préservation de la faune, en l'occurrence pour l'avifaune, les chiroptères, les reptiles ou les amphibiens, par la pose de nichoirs, de gîtes ou d'abris.

Parallèlement à la finalisation des travaux d'extension des ZAEi de Planbois Parc et des Bracots, le **suivi des mesures compensatoires** a été mis en œuvre aussi bien sur les ZAEi que sur les sites de renaturation mis en œuvre en contrepartie de l'artificialisation ainsi créée.

En 2024, les études environnementales ont été engagées en vue de **l'aménagement de la troisième et dernière extension** de la ZAEi des Bracots.



## Sentiers de randonnée : développer le réseau existant

En 2024, l'Agglomération a poursuivi la mise en œuvre de son **schéma directeur de la randonnée**, qui arrive à échéance le 31 décembre. Le Département lance la préparation des SDR pour 2025-2029, et la sélection d'un assistant à maîtrise d'ouvrage est en cours.

En partenariat avec l'OTi « Destination Léman », le travail de **promotion du réseau de sentiers**, en lien avec la CCPEVA, s'achève ; la carte de randonnée devrait être disponible fin 2024.

# ÉCONOMIE CIRCULAIRE



**Des boucles de valeur efficaces et territorialisées**



Initié par le Pôle Métropolitain du Genevois Français, le programme "Entrez dans la boucle !" est une démarche innovante de coopération entre entreprises locales, ayant pour objectif de favoriser l'économie circulaire. Ce programme vise à **optimiser l'utilisation des ressources** (matérielles, humaines, énergétiques...) et à **réduire la production de déchets** sur le territoire.

Déjà initié avec succès en 2022 auprès de la Zone d'Activités Économiques Intercommunale (ZAEi) des Bracots à Bons-en-Chablais, en 2024, Thonon Agglomération a souhaité élargir cette dynamique en incitant **un plus grand nombre d'entreprises du territoire** à rejoindre ce mouvement innovant. Le 4 octobre 2024, en collaboration avec la Communauté de communes du pays d'Evian (CCPEVA), une quarantaine de participants ont assisté à la réunion de lancement sur le territoire de Vongy-Publier. Les premiers diagnostics individuels se tiendront mi-novembre.

Ce programme est porté en interne par le nouveau **chargé d'économie circulaire**. Recruté en juin 2024 pour piloter les actions en matière d'économie circulaire sur le territoire, ce nouveau poste vise à **structurer une stratégie et des actions concrètes**, avec des missions clés telles que la création d'un référentiel pour l'économie circulaire, la gestion de projets de réemploi de matières, l'accompagnement des entreprises locales dans des initiatives écologiques et la sensibilisation des élus et partenaires.

Le **Schéma Directeur des Energies (SDE)** a été élaboré durant l'année 2024, et sa traduction assurée au sein du PLUi-HM (règlement et OAP Climat-Energie).

L'année 2025 sera consacrée à la vulgarisation de cet outil et son utilisation ; sensibilisation auprès des élus et des agents, notamment le service ADS, pour les familiariser dans l'utilisation de ces nouveaux outils : SDE et OAP CAE.



# A GIR POUR UNE MOBILITÉ

Durable et responsable



## Renforcement du Réseau de transports collectifs

Le réseau de transport START se développe avec la **troisième étape** de sa restructuration commerciale, portant sur les lignes interurbaines : les lignes L (anciennement 141), H (anciennement 151), J (anciennement 152), ainsi que la nouvelle ligne P. Ensemble, ces lignes représentent **15 % de l'offre de transport régulier**, qui passera désormais à **25 % de l'offre commerciale totale**.



## Pôles d'échange multimodaux

Participation à la création de **trois pôles d'échange multimodaux** en collaboration avec la ville de Thonon pour faciliter l'accès aux transports en commun. Ces pôles comprennent :

- Le PEM des Arts, situé boulevard du Canal, avec un budget de 11 millions d'euros.
- Les pôles La Versoie et Jules Ferry, avec un investissement total de 2,5 millions d'euros.

La mise en service prévue pour le printemps 2025 transformera entièrement le fonctionnement du réseau, qui passera d'un modèle en étoile à un **réseau plus direct**. Cette évolution permettra également de mettre fin aux régulations au cœur du centre-ville.

## Accessibilité des arrêts de transport en commun

En 2024, Thonon Agglomération a investi **800 000€** pour rendre ses arrêts de transport en commun **plus accessibles**.

13 cars



## Mobilité électrique

Afin de préparer le renouvellement de la flotte prévu pour 2025, Thonon Agglomération a expérimenté, en collaboration avec son délégataire, la mise en service d'un bus électrique sur une période de cinq mois.

Cette opération s'est révélée concluante notamment sur la **capacité d'autonomie** et son **impact environnemental**.

### Le parc actuel déjà aux normes antipollution

Dès 2022, l'agglomération s'est engagée à renouveler sa flotte de bus avec des véhicules **Euro 6 "à faibles émissions"** dans le cadre de sa délégation de service public, anticipant ainsi l'obligation de 2025 pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Ce contrat, valable jusqu'en 2028, représente un investissement annuel de **1,2 million d'euros**.

### Schéma directeur cyclable

Adopté en mars 2024, le schéma directeur prévoit un réseau de **155 km de voies cyclables intercommunales**, avec 50 % en site propre (piste cyclable ou voie verte). Cette réalisation relève des compétences des communes, du Département de la Haute-Savoie et de Thonon Agglomération.

Il connaît une **mise en œuvre immédiate** très concrète en mesure d'accompagnement du projet d'autoroute A412 qui a été publié en octobre dernier.



# 150

Engagement de VAE supplémentaires lancée à la suite du succès de mars 2023



### Service de vélos à assistance électrique (VAE)



- Participation au financement de la section Sud Léman de la ViaRhôna, avec **l'aménagement d'une voie verte** de 1 750 m entre le giratoire de La Fattaz et l'entrée de Sciez.
- Réalisation de **marquages au sol** sur 10 km de la ViaRhôna.
- Début de la maîtrise d'œuvre pour aménager **14 km de tronçons supplémentaires en 2024**, couvrant 8 communes.
- Installation de **deux compteurs de passages** sur la ViaRhôna en mars 2024, mesurant le flux de cyclistes et piétons

**27 km** de voies cyclables sont en service.  
**7 km** sont en travaux, principalement des voies vertes et pistes cyclables.  
**60 km** sont en phase d'étude, avec différents niveaux d'avancement.



**UN TERRITOIRE  
RÉSILIENT ET INNOVANT**

# L'EAU GRAND CYCLE DE L'EAU

Mieux préserver les ressources naturelles du territoire

Thonon Agglomération adopte une approche intégrée et durable de la gestion de l'eau, englobant la préservation des milieux naturels, l'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales urbaines (GEP) et la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

## Eau potable / Assainissement



- **Travaux sur les périmètres de protection de l'eau potable**

Pour sécuriser la qualité de l'eau potable, des travaux sont en cours sur les **périmètres de protection des captages d'eau**. Ces aménagements visent à **préserver la pureté de la ressource** en réduisant les risques de contamination d'origine agricole, industrielle ou résidentielle.

- **Projets de sécurisation et d'extension des ouvrages d'AEP et d'Assainissement**

Plusieurs projets d'envergure, représentant un investissement de 25 millions d'euros HT pour l'alimentation en eau potable (AEP) et de 55 millions d'euros HT pour l'assainissement, ont été lancés pour **renforcer et étendre les infrastructures existantes**. Bien que ces travaux répondent principalement à des exigences de service public, ils incluent des éléments de durabilité, notamment pour **renforcer la résilience du réseau** face aux évolutions climatiques et aux fluctuations de la demande.

- **Réservoir de Marclay à Bons-en-Chablais : optimisation de la ressource et accessibilité**

La création d'un réservoir à Marclay, à Bons-en-Chablais, fait partie d'une démarche **d'optimisation des ressources en eau**, permettant un stockage efficace et un accès à une eau de qualité à moindre coût. Ce projet vise à **sécuriser l'approvisionnement en eau** tout en préservant la ressource et en garantissant des tarifs accessibles aux usagers.

## Eaux pluviales

- **Contrôle de pollution des eaux pluviales à Anthy-sur-Léman**

Des contrôles de pollution spécifique sont menés sur les eaux pluviales à Anthy-sur-Léman pour **limiter l'impact des polluants urbains** sur les cours d'eau et l'environnement naturel. Ce dispositif permet de **surveiller la qualité des rejets** et d'**adapter les mesures de protection** en conséquence. Ce dispositif a été activé à la suite de pollutions faibles mais récurrentes de solvants dans les exutoires.



## Eaux usées

- **Travaux de suppression des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel**

La collectivité poursuit des travaux ciblés sur l'élimination des déversements d'eaux usées qui pourraient polluer les milieux naturels, avec des actions notables sur des sites sensibles comme dans le hameau de Cursinges à Drailant, sur la route de la gare à Perrignier... Ces interventions visent à **réduire la contamination des écosystèmes** et soutiennent l'amélioration continue de la qualité de l'eau locale.



Une stratégie proactive de détection et de réparation des fuites est mise en place pour **améliorer les rendements du réseau de distribution d'eau et réduire le gaspillage** de la ressource.



- **Campagne de détection des eaux claires parasites**

Pour optimiser les opérations de pompage et de traitement des eaux, Thonon Agglomération a lancé une campagne de détection des eaux claires parasites, souvent infiltrées dans les systèmes d'assainissement. En limitant les volumes d'eau non usées pompées et traitées inutilement, l'agglomération diminue sa consommation d'énergie et ses coûts de traitement, réduisant ainsi son impact environnemental.

### **Projet Territorial pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée Corse désigne le territoire de Thonon Agglomération comme étant un secteur où des actions doivent être menées pour **préserver l'équilibre quantitatif de la ressource en eau**.

En réponse, un Projet Territorial pour la Gestion de l'Eau (PTGE) a été lancé en 2024, intégré au contrat Haute-Savoie nature. Il inclut **l'installation de stations de mesure sur plusieurs cours d'eau** (Redon, Vion, Foron, Hermance) pour suivre les débits et évaluer l'impact du changement climatique et des prélèvements.

Une étude sur les **ressources stratégiques du territoire** est prévue pour début 2025.

### **Travaux sur la basse Dranse et renouvellement de la convention de délégation GEMAPI avec le SIAC**

Les travaux sur la basse Dranse, achevés fin 2023, ont été complétés en 2024 par la protection de l'APEI contre les inondations, permettant la réception finale. Des photos par drone ont mis en valeur le succès de cet aménagement, offrant au cours d'eau **un espace de divagation limitant l'érosion des zones sensibles**. Réalisés pour 4,8 M € HT, ces travaux ont bénéficié de 49 % de subvention de l'Agence de l'Eau et de 27 % du Département de la Haute-Savoie.

La convention GEMAPI avec le SIAC prendra fin après ces travaux. Une nouvelle convention, incluant la **gestion des berges, de la végétation rivulaire, des espèces invasives et du transport sédimentaire** sur la Dranse, sera signée fin 2024.



# P RÉSERVER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le 8 octobre 2024, Thonon Agglomération a signé sa première Charte Forestière pour **guider la gestion durable des forêts** sur six ans. Ce plan stratégique vise à **valoriser la forêt, soutenir la filière bois, préserver les écosystèmes** et équilibrer les usages économiques, sociaux, environnementaux et paysagers.

Les enjeux incluent **l'accès aux forêts privées, le recrutement dans le secteur du bois, la gestion des conflits d'usage et la lutte contre les menaces écologiques** comme le scolyte. Le changement climatique exacerbe également les risques, avec des sécheresses augmentant le risque d'incendies.

Structurée en **cinq axes (gouvernance, mobilisation du bois, soutien à la filière, cohabitation des usages, préservation des écosystèmes)**, la charte prévoit pour 2024-2025 une étude sur une plateforme de stockage de bois et une évaluation des risques incendie. Le budget de ces actions est estimé à **733 000 €**, financé par Thonon Agglomération et des subventions de fonds départements, européens et nationaux.

## Plan agro-environnemental et climatique (PAEC)

2024 a vu la mise en place par le SIAC de la seconde campagne de contractualisation du PAEC du Chablais. Ainsi, 7 agriculteurs du territoire de Thonon Agglomération se sont mobilisés pour **un engagement sur 5 ans** dans la réalisation de pratiques vertueuses (retard de fauche, absence de fertilisation...) favorables à la préservation des zones humides de notre territoire.

## Label "Le Géoparc du Chablais" renouvelé

En septembre dernier, le Conseil des Géoparc mondiaux de l'UNESCO a attribué un **carton vert** au territoire du Chablais pour la période 2024-2028. Ce label, qui valorise les richesses géologiques, naturelles et culturelles du territoire, ainsi que ses projets de développement durable, **tisse des liens entre les quatre coins du territoire**, de l'éducation aux acteurs touristiques, en passant par des projets scientifiques et la préservation de la nature.

## Signature du contrat de territoire

Le contrat Haute-Savoie nature a été signé le 15 avril dernier par Thonon Agglomération, le Département, ASTERS, les Fédérations de Pêche et de Chasse de Haute-Savoie, le CPIE Chablais-Léman, le SIAC et la SICA Terres du Léman.

### 1 Plan Vergers et Châtaigniers 2 Plan Haies et Mares

Essentiels à la biodiversité, les vergers, haies et mares permettent d'accueillir une **faune spécifique** et il convient de **développer la présence de ces infrastructures naturelles** sur le territoire.

Ainsi, près de 10 communes ont répondu favorablement à la mise en place de vergers sur leur territoire qui pourront être implantés dès l'automne 2025. Le plan Haies en est quant à lui à sa phase d'organisation du travail avec les multiples acteurs qui mettront en œuvre ses différentes phases (sensibilisation, définition des linéaires de plantation, accompagnement des propriétaires et agriculteurs, fourniture des plants...).

L'élaboration du plan de gestion du **site ENS du Mont Forchat** débutera en fin d'année. Foyer de multiples activités (loisirs de plein air, exploitation forestière, pastoralisme, gestion de la ressource en eau...), ce site présente de nombreux enjeux et des milieux naturels (forêt, zones humides, prairies...) qu'il convient de **protéger**.

Charte forestière : des forêts à gérer durablement



# P RÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

## La réduction des déchets : un axe prioritaire



Pour la collectivité, cela se traduit par la **mise en œuvre d'actions visant à faire évoluer les comportements**. Il s'agit de **changer les habitudes génératrices de déchets**. A ce jour ces actions se traduisent par des interventions scolaires, l'accompagnement des ménages dans la pratique du compostage, un service de broyage à domicile gratuit.

Le broyage de déchets verts à domicile contribue à faire **diminuer la production de déchets**.

Chaque année, environ 250 journées équivalentes d'intervention à domicile pour 600 tonnes de branchages traités sur place.



c'est le poids annuel moyen de verre encore présent dans les poubelles d'un habitant de Thonon Agglomération



c'est le coût en € du traitement par l'incinération de déchets de cuisine (500 000€) et des végétaux en déchetterie (500 000€).



soit 27% des déchets produits sur le territoire.



c'est le poids annuel moyen par habitant de déchets de biens d'équipement (encombrants, déchets électriques et électronique et mobilier).

Soit 1 200 000€ de coût de gestion annuel.

# 100%

de ces déchets pourraient ne pas exister en adoptant des gestes simples : compostage/paillage/mulching/gestion différenciée/...



### Avantages et intérêts des espaces tri



Intérêt environnemental marqué (sur la base des observations faites à Sciez – Douvaine – Loisin – Ballaison – Veigy, Nernier et Yvoire) :

Ratios de collecte Kg/hab/an	Communes en apport volontaire des ordures ménagères*	Communes sans apport volontaire des ordures ménagères*	Différences
Emballages	43 kg/hab/an	30 kg/hab/an	+43 %
Ordures ménagères	198 kg/hab/an	220 kg/hab/an	- 10 %
Verre	42 kg/hab/an	40 kg/hab/an	+ 5 %
Cartons	9 kg/hab/an	4 kg/hab/an	+ 125 %

**Excenevex :**

Emballages : 28 kg/hab/an  
Verre : 68 kg /hab / an

\* Données 2023 hors déchets assimilés

Thonon, collecte des emballages en porte à porte : **22.6 % d'erreurs de tri**  
24 autres communes en apport volontaire : **14,9 % d'erreurs de tri.**

### Mise en route du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Thonon Agglomération est porteuse du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), qui représente la traduction de la volonté politique d'agir en matière de réduction des déchets en présentant **ses objectifs** et un **programme d'actions ad-hoc**.

Lancé par délibération du 31.01.2024, il est obligatoire pour les collectivités ayant la compétence de collecte et ou traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) et est établi pour une durée de 6 ans. Ainsi la temporalité du PLPDMA de Thonon Agglomération correspondra à la période **2026-2031**.

Afin de construire la stratégie partagée de prévention et de réduction des déchets au cœur du PLPDMA, une large concertation regroupant **élus, associations, ou encore chambres consulaires** concernées a eu lieu de mai 2024 à octobre 2024.

Le lancement de la consultation publique aura lieu au printemps 2025. **Après 18 mois de travaux** collaboratifs et participatifs, le plan d'actions sera validé ; il pourra alors être déployé de 2026 à 2031.

**A noter :**

Une partie des déchets d'activités économiques est collectée avec ceux des ménages : ce sont les **déchets « assimilés »**.



**Objectifs de réduction :**

**-75 kg/hab./an de DMA en 2031 par rapport à 2023 (\*hors gravats, DDS et DEEE – hors SERTE), soit une baisse de l'ordre de 12%**



Atelier biodéchets : PLPDMA

## Aller plus loin dans le recyclage grâce au déploiement des espaces-tri sur le territoire

Thonon Agglomération a **intensifié** en 2024 le déploiement des espaces-tri sur son territoire. En 2024, c'est au tour de Massongy, Messery, Excenevex et de sept quartiers de Thonon-les-Bains de bénéficier de ces nouveaux espaces -tri.

Le tri étant en constante augmentation, toutes les communes de l'agglomération relèveront du **même incinérateur** (Thonon) à compter du 01.01.2025, ce qui **économisera des km** (et du CO2) pour nos déchets.



35

nouveaux espaces-tri par an

## Tri des biodéchets : des solutions adaptées pour tous

Depuis le 1er janvier 2024, la loi AGEC (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) impose le **tri à la source des déchets alimentaires**. Thonon Agglomération se doit donc de proposer une solution de tri de biodéchets à chaque habitant.

Dans l'optique de soutenir les habitants dans l'adoption de ce nouveau geste de tri, Thonon Agglomération déploie progressivement **trois solutions** basées sur le compostage, adaptées aux modes de vie de chacun.



**Composteurs individuels gratuits** pour les résidents en maison avec jardin.



1500 composteurs distribués en 2024



**Compostage partagé gratuit** pour les habitants d'immeubles, de résidences collectives, de lotissements ou d'établissements publics.

**Bornes de collecte de biodéchets** pour ceux qui ne disposent pas d'espace vert. Après une phase pilote réussie dans le centre-ville de Thonon-les-Bains (quartier de la Rénovation) et à Sciez, 50 bornes installées à fin 2025 desservant 6 000 habitants.

Le bon fonctionnement de la mise en place de ce dispositif permet à Thonon Agglomération de **poursuivre rapidement le déploiement de nouvelles bornes** avec le soutien du fond pour la transition écologique dit "Fonds Vert".

# URBANISME

Un développement raisonné  
et planifié



## Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADDi).

A l'issue du diagnostic multithématiques mené sur l'année 2022 et des grands enjeux identifiés en résultant, les élus des 25 communes et la société civile ont rédigé les **orientations** du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADDi). La **transition écologique** est d'ores et déjà une composante essentielle du PADDi, dont les orientations devront trouver une traduction concrète dans la détermination dès le règlement du PLUi-HM, règles d'utilisation des sols sur le territoire de l'Agglomération. Ce PLUi comporte « HM » pour « habitat » et « mobilité » : qui intègre à la fois le *Programme local de l'habitat* et le *Plan de mobilité* déclinant le schéma directeur des mobilités de l'agglomération.

- **Un projet sous le prisme de la transition écologique et de la préservation des ressources**

Véritable **levier d'action** pour agir sur les politiques d'aménagement, le PLUi-HM s'appuiera sur ce document-clé que constitue le PADDi pour établir les règles visant des enjeux de **sobriété foncière, mobilité décarbonée, habitat durable, sanctuarisation et renforcement des espaces naturels sensibles, préservation des espaces agricoles, préservation et valorisation des paysages vécus et perçus**. Le 2ème débat du PADDi du 28 mai 2024, au-delà d'intégrer les conclusions du 1er débat du 30 mai 2023, ainsi que des débats qui s'en étaient suivis dans les Conseils Municipaux des 25 communes, a permis de mettre davantage le projet en adéquation avec les ressources du territoire, **en particulier l'eau**, afin d'en garantir une gestion pérenne. La production des logements sera planifiée par phases, afin de prendre en compte les capacités d'assainissement et d'alimentation en eau disponibles. La constructibilité sera ainsi définie en tenant compte de ces enjeux, permettant un **développement territorial progressif et adapté**, secteur par secteur, en fonction des ressources existantes.

- **Une traduction réglementaire avec des outils inédits en matière de transition écologique**

A l'occasion de la traduction réglementaire du PADDi, en plus des documents graphiques et écrits composant le règlement, des **orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques** ont été établies, notamment une portant sur les performances énergétiques en matière d'habitat, de transports, d'aménagement des espaces commerciaux...

### L'aménagement du quartier du Maise à Douvaine (Lycée)

Devant accueillir le lycée en 2028, l'Agglomération, la commune de Douvaine ainsi que la Région travaillent de concert à ce que le secteur du Maise puissent recevoir cet équipement structurant pour le territoire, avec des **installations sportives associées (gymnase, piscine)** répondant aux besoins des futurs lycéens, des collégiens et écoliers, mais aussi des associations sportives locales.

L'ensemble du projet d'aménagement répond à une demande de compacité afin d'être économe en consommation d'espaces, et sera exigeant en termes de **performances énergétiques**, avec des objectifs par ailleurs élevés quant à la pratique des modes doux.



## Les études de secteurs du PLUi-HM

Dans le cadre du PLUi-HM, des études de secteurs ont été engagées, parmi lesquelles, celle relative à **l'aménagement d'un écoquartier** sur le secteur de Noyer à Allinges, projet qui a été retenu par le CEREMA à la suite d'un appel à projet national. L'étude de secteur finalisée a fait l'objet d'une **traduction réglementaire**, afin d'établir un cadre d'aménagement, qui permettra à la commune de poursuivre les réflexions quant à la conception d'une nouvelle polarité d'Allinges, devant s'inscrire pleinement dans la transition écologique.

Toujours dans le cadre des études sectorielles du PLUi-HM, le secteur gare de Bons-en-Chablais a fait l'objet également d'une démarche plus opérationnelle visant à garantir un développement cohérent autour du **pôle d'échange multimodale (PEM)**. Cela s'est traduit par une **approche complémentaire** entre le tènement de la gare où l'objectif est de **garantir le développement des mobilités de « demain »**, et des ilots à proximité immédiate de la gare, dont l'objectif est de les conforter au regard des services de mobilité dont ils vont de plus en plus bénéficier.

### • Une démarche concertée

Conformément aux engagements pris en termes de concertation, plusieurs **réunions publiques** se sont tenues en rapport avec les études de secteurs, ainsi que des ateliers avec des personnes ressources, associations et des institutions sur plusieurs thématiques. La concertation relative à la traduction réglementaire s'est clôturée avec les deux réunions publiques le 04 novembre 2024 à Bons-en-Chablais, et le 14 novembre 2024 à Thonon-les-Bains.



Phase réglementaire : **l'enquête publique** est prévue au 1er semestre 2025, et l'approbation du document pour fin 2025.



# R

## RESSOURCERIE

Une forte mobilisation en faveur de la R'mize

En 2024, les collectes sont organisées dans les déchetteries de Douvaine, Sciez, Allinges, Bons-en-Chablais et Thonon-les-Bains et des journées de collecte en magasin sont également disponibles les premiers mardis et samedis du mois. 43 personnes sont salariées sur site (R'mize, Chablais insertion et Atelier Re-Née), dont 32 contrats à durée déterminée d'insertion avec 40% de sortie sur des embauches.

En septembre 2024, Thonon Agglomération et DURR RECYCLAGE ont installé une nouvelle benne à la déchetterie de Douvaine, dédiée à la ressourcerie La R'mize pour **encourager le réemploi des objets**. Les usagers peuvent ainsi y déposer meubles et objets, qui seront récupérés et restaurés par La R'mize et ses partenaires comme Chablais Insertion et l'Atelier Re-née.



Le consortium Fabtech constitué de la R'mize et de Delta-Cric (gérés par l'Agence Economique du Chablais) est lauréat pour la seconde fois de l'appel à projets Fabrique de Territoire !

# VERS UNE ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE

Avec le label "Projet Alimentaire Territorial" (PAT)



Lancé en 2023, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a été officiellement validé en Conseil Communautaire le **28 mai 2024**.

Le PAT vise à **encourager une alimentation locale, durable et de qualité** pour les habitants du territoire, en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux et en mettant en place des actions concrètes grâce à une approche collaborative.

## OBJECTIFS DU PAT

- **Valoriser les productions locales** : Soutenir nos agriculteurs et producteurs locaux pour renforcer l'économie de proximité.
- **Promouvoir une alimentation durable** : Sensibiliser à l'importance d'une alimentation respectueuse de l'environnement.
- **Éduquer et sensibiliser** : Initier les plus jeunes aux enjeux de l'alimentation durable dès l'école.
- **Créer des partenariats solides** : Travailler main dans la main avec les acteurs du territoire pour une démarche collective et inclusive.

# 17

fiches actions avec un budget prévisionnel de 445 000 € (hors investissement) sur 5 ans.

**Une volonté affirmée d'intégrer des actions concrètes et d'envergure pour la protection et la valorisation de l'agriculture.**

- Soutien financier à la **construction et au fonctionnement d'un abattoir public** de Haute-Savoie pour soutenir la production d'élevage, limiter les parcours pour les animaux et améliorer les conditions d'abattage concourant au bien-être animal.
- **Construction d'un bâtiment agricole** (1,017 millions € TTC) pour la pérennisation du lieu test permanent maraîcher de Quincy.
- Élaboration d'un **plan de communication**.



## Une stratégie foncière agricole ancrée dans la réalité de son territoire

L'agglomération provisionne annuellement 100 000 € pour de **l'acquisition foncière** afin de répondre aux orientations de sa stratégie foncière agricole : lutter contre le détournement de l'usage nourricier des terres agricoles vers des activités de loisir, favoriser l'installation/transmission, remobiliser les friches, développer des espaces de production de fruits et légumes. Une convention a été mise en place pour exploiter les terrains achetés en 2023.

L'adoption en 2025 de l'outil Vigifoncier permettra à l'Agglomération de recevoir les **notifications de vente sur les terres agricoles** afin de mieux connaître les **dynamiques du marché foncier agricole** et pouvoir mieux se positionner face aux futures opportunités d'acquisition.



**VERS UN TERRITOIRE PLUS  
ENGAGÉ, RÉSILIENT ET  
SOLIDAIRE**

# S ENSIBILISER POUR MIEUX ENGAGER

L'ensemble des  
générations

## Printemps des Coquelicots

De mars à juin 2024, la 3<sup>e</sup> édition du Printemps des Coquelicots a rassemblé plus de **cinquante événements** autour des biodéchets, de la préservation des ressources, de la biodiversité, de l'alimentation durable et de la mobilité douce.

Ateliers, marchés, expositions et conférences ont permis au public de découvrir des solutions concrètes pour un avenir durable, **répartis sur 16 communes**. Le Festival du Film Vert a proposé neuf projections grand public et cinq pour les scolaires.

### Nouveauté : l'escape game mobile "Recette de Champion"

Parmi les innovations de cette édition, l'escape game mobile "Recette de Champion" a sensibilisé petits et grands à une alimentation durable, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial. Installé à Thonon-les-Bains et Douvaine, il invitait les participants à composer une recette respectueuse des saisons et des produits locaux.



## Former les jeunes générations aux écogestes grâce aux animations scolaires



Thonon Agglomération sensibilise les élèves aux **enjeux écologiques** grâce à des **animations adaptées** au cycle scolaire :

- En 2023-2024, le programme « Watty » a initié 1 164 élèves, dont 29 classes de maternelles, aux écogestes. Renommé « Ecopousse » en 2024-2025, il prévoit d'impliquer une vingtaine de classes.
- Sur la gestion des déchets, 98 demi-journées d'interventions ont eu lieu dans 13 établissements, touchant 1 017 élèves, avec 30 classes participant à l'atelier "Fresque du Climat". Ces actions sont menées avec France Nature Environnement.
- Le programme « Créer des liens durables entre fermes et écoles », en partenariat avec le CPIE Chablais-Léman et la CPTS du Bas-Chablais, mobilisera 330 élèves en 2024-2025 sur l'alimentation, l'agriculture, la santé et l'environnement, avec un budget de 19 000 €.

# PRIVILÉGIER LA PROXIMITÉ

Grâce à des services publics adaptés aux usagers

## Maison de l'Agglomération



Pour concrétiser son projet de Maison de l'Agglomération et améliorer l'accessibilité des services au public, Thonon Agglomération a acquis un espace de plus de **1 600 m<sup>2</sup>** au centre-ville de Thonon-les-Bains dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 2 828 000€ HT. Les travaux, commencés au printemps 2024, se poursuivront en 2025 pour une ouverture prévue en fin d'année.

Ce projet est conçu en accord avec la **réglementation thermique RT Rénovation « Globale »**, qui fixe des standards élevés en matière de performance énergétique, de choix des matériaux et de techniques constructives. Par exemple, des menuiseries en bois seront utilisées pour respecter des critères écologiques et thermiques exigeants.

### Subventions :

- **200 000 €** de la Région dans le cadre du Contrat Région
- **200 000 €** de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert
- **30 000 €** du Département dans le cadre du CDAS du Canton de Thonon

## Une structure France Services mobile

Depuis juillet 2022, 2 conseillers France Services tiennent des **permanences itinérantes** sur tout le territoire, facilitant les démarches du quotidien en un lieu unique.

En 2024, on compte en moyenne **225 accompagnements mensuels** (+30 %). Plus de 25 % concernent Thonon-les-Bains (500 visites), suivie de Douvaine (400), Sciez (200) et Veigy-Foncenex/Allinges (100). Dans les plus petites communes, la fréquentation est inférieure à 50 visites. La majorité des usagers sont des femmes (60 %) de plus de 62 ans, et 90 % se déplacent en personne.

Thonon Agglomération a saisi l'opportunité de reprendre un contrat d'achat à hauteur de **180 000 €** pour acquérir un véhicule spécialement adapté à France Services. La convention partenariale signée avec l'État en juillet 2022 reste en vigueur. Le Département a financé les deux véhicules (ancien et nouveau) et une subvention de 30 000 € est en cours auprès de la Banque des Territoires.

L'État participe aux frais de fonctionnement à hauteur de 50 000 € par an, et le Département de la Haute-Savoie contribue à hauteur de 30 000 € par an.

Un local partagé avec l'Office du Tourisme ouvrira à Douvaine en septembre 2025. Ce dispositif renforce **l'accès aux droits, lutte contre le non-recours** et favorise **l'inclusion numérique**.



## Être au plus près des populations fragilisées

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Thonon Agglomération assure des services favorisant le **maintien à domicile des personnes âgées et handicapées** : aide à domicile, portage de repas (pour les communes de moins de 15 000 habitants).

Au 31 octobre 2024, **258 bénéficiaires** sont accompagnés à domicile et **plus de 28 000 repas** ont notamment été livrés à domicile auprès de **230 bénéficiaires**.



En partenariat avec les CCAS du territoire, plusieurs actions ont également été mises en œuvre pour contribuer au maintien du lien social chez nos aînés :

- Un **accompagnement des personnes et familles les plus démunies** grâce à un partenariat avec la Banque Alimentaire de Haute-Savoie. Près de **14 692 kilogrammes d'aliments distribués** ;
- Un **accueil, hébergement et accompagnement des publics** en grande difficulté (15 places pour Hommes isolés) est organisé par l'association La Passerelle avec le financement du CIAS.
- Le soutien via une subvention annuelle au **centre d'accueil de jour** situé à Thonon-les-Bains pour l'accompagnement et l'accueil de personnes sans domicile fixe géré par l'association Coallia.

Dans le cadre de la lutte contre les exclusions, le service d'accueil et d'accompagnement développe des **actions en faveur des personnes en précarité** à Thonon.

Son objectif est de **faciliter l'accès aux droits et l'insertion** grâce à un accompagnement social et professionnel adapté.

Le CIAS soutient aussi la **santé mentale des personnes précaires** via une subvention à l'équipe mobile spécialisée en psychiatrie du Chablais.

Pour renforcer le lien social entre aînés, un partenariat avec UFOLEP a permis de proposer des ateliers sur le **bien-être, l'estime de soi et l'alimentation**.

Enfin, le partenariat avec le DAC 74 (Dispositif d'Appui à la Coordination) favorise le **repérage des fragilités des personnes isolées**, offrant un accompagnement renforcé autour du parcours de santé et de la coordination des services. Le CIAS s'engage à améliorer continuellement la qualité de ses services et le bien-être de ses agents.

### Le Droit à la rencontre de l'utilisateur

L'Antenne de Justice et du Droit en Chablais a développé en 2024 ses **permanences décentralisées d'accès au Droit**.

Il s'agit de proposer aux habitants du Chablais un **service de proximité**, hors les murs de l'Antenne de Justice et du Droit.

Concrètement, un juriste se déplace sur plusieurs communes du territoire plus ou moins éloignées de Thonon-les-Bains (Douvaine, Sciez, Bons-en-Chablais, Evian-les-Bains et Montriond) afin de tenir des permanences juridiques gratuites au plus près des usagers ; leur évitant ainsi les trajets habituellement nécessaires pour bénéficier de ses services.

Sur l'année 2024, se sont ainsi **487 usagers** qui ont ainsi été reçus lors de **101 permanences décentralisées**.

# COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Entre territoires et  
générations

## Adoption du contrat de ville : Engagements Quartiers 2030

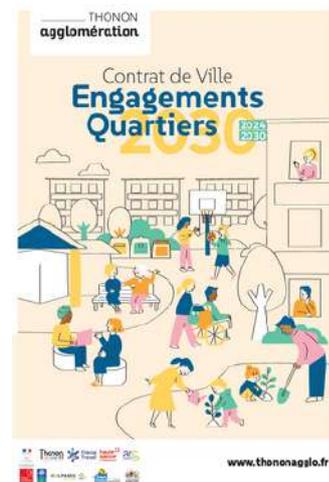
Le Contrat de Ville vise à réduire les inégalités entre habitants. Le nouveau contrat "Engagements Quartiers 2030" (2024-2030) s'articule autour des **droits humains fondamentaux**, définis avec les habitants et partenaires.

Initialement ciblé sur le quartier prioritaire Collonges/Sainte-Hélène à Thonon-les-Bains, ce contrat s'étend depuis 2021 à tous les quartiers d'habitat social du territoire. Pour agir concrètement, l'agglomération s'est dotée d'une cheffe de projet, d'un agent de proximité et d'un médiateur (recrutement en cours).

Thonon Agglomération déploie également des dispositifs clés pour appliquer ces thématiques dans les quartiers.

- **Appel à projets 2024 du contrat de ville**

Thonon Agglomération et l'Etat ont lancé un nouvel appel à projets 2024 notamment à destination des associations du territoire. 16 projets ont été retenus et sont actuellement mis en œuvre durant toute l'année, sur les thématiques de la culture, transition écologique, sport, lutte contre les discriminations, etc... Le montant total des 16 projets s'élève à **80 721 euros**.



- **"Quartiers d'été" 2024**

Durant l'été 2024, Thonon Agglomération, a renouvelé son opération « Quartiers d'été » en s'associant au centre social de la ville de Thonon-les-Bains : 88 séances d'activités et d'animations ont été proposées au cours de l'été.



- **Développement de la participation citoyenne**

Durant la période 2024-2030, les habitants seront **systematiquement consultés** avant et pendant la mise en place d'un projet à l'aide d'outils facilitant la **participation citoyenne**.

De novembre 2023 à janvier 2024, l'agglomération a expérimenté un nouveau mode de participation citoyenne afin d'élaborer son nouveau contrat de ville.

Il a été fait appel à la société Mont Conseils, qui a conçu un outil de participation citoyenne permettant d'aller à la rencontre des habitants en leur présentant un petit animal réalisé en impression 3D (en l'occurrence un castor), qui **enregistre la parole de façon anonyme** et la **retranscrit en texte**.



**10 quartiers ont été visités lors de 18 sessions et 422 contributions récoltées.**



## Adoption de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028 : une politique transversale pour les services aux familles

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, Thonon Agglomération a signé une nouvelle CTG en juin 2024, qui est le fruit d'un **travail collaboratif** conduit depuis 2023 avec l'ensemble des entités concernées, dans le cadre d'un comité de pilotage. L'agglomération conserve ainsi son rôle de **coordonnateur de la politique enfance**, en définissant, en lien étroit avec les communes, le projet de maintien et de développement des services aux familles.

Ce nouveau contrat rassemblera la totalité des communes du territoire et deux syndicats (SISAM et SIVU Excenevex-Yvoire) qui deviennent cosignataires avec l'agglomération.

En étant le déclencheur de financements, l'instauration d'une telle politique transversale permet de couvrir différents champs de compétences : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement, accompagnement social...

## Transfert des équipements et des personnels petite enfance et enfance

Le 30 avril 2024, la restitution des équipements enfance jeunesse aux communes d'Allinges et du Lyaud a été actée, et a pris effet le 1er juillet 2024. Elle concerne le centre de loisirs et la crèche d'Allinges, ainsi que la micro-crèche du Lyaud. Ce transfert emporte celui de l'ensemble des personnels, soit 24 agents (environ 9 % de l'effectif de Thonon Agglomération).

## La prévention dans tous les quartiers

### Recrutement d'un agent de proximité et d'un médiateur

L'agent de proximité contribue à :

- Renforcer les relations avec et entre les habitants,
- Faciliter leur accès aux services publics,
- Renforcer le dialogue intergénérationnel et plus largement,
- Développer la capacité d'initiative et de projets dans le quartier.

Il est à noter que l'agent de proximité est déployé dans tous les quartiers d'habitat social qui se "fragilisent".

### L'AVIJ

L'intervenante sociale de l'association AVIJ, basée au commissariat de Thonon-les-Bains et à la brigade de Douvaine, accompagne environ **300 victimes de violences par an** (intra-familiales, conjugales, sexuelles, sur mineurs) et intervient auprès des auteurs pour prévenir la récurrence. Elle repère aussi les situations préoccupantes pour éviter leur aggravation. Cette action renforce la cohésion territoriale, valorise les populations, améliore le cadre de vie et prévient la délinquance.

## Œuvrer en faveur de la tranquillité publique

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), Thonon Agglomération déploie une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour une vision partagée des enjeux de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

En 2024, des actions phares incluent une **campagne contre les violences intrafamiliales** en novembre et des **conférences sur le numérique** en décembre.

Le CISPD anime un partenariat actif entre communes et institutions (forces de l'ordre, justice) pour répondre aux enjeux locaux de tranquillité publique.



# FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE

Auprès des jeunes générations



Présent sur trois sites, à Bons-en-Chablais, Douvaine et Thonon-les-Bains, **Info Jeunes Thonon Agglomération (BIJ)** accueille les 15/30 ans et leur délivre toutes les informations nécessaires pour concrétiser leurs projets d'études, d'emploi, de formation, de volontariat, de séjour à l'étranger, de santé et de loisirs.

Les méthodes d'accueil et postures d'accompagnement favorisent la **participation des jeunes au processus d'information**, composante fondamentale de l'autonomie et de l'engagement citoyen.

En 2024, Info Jeunes Thonon Agglomération (BIJ) a obtenu un **renouvellement de son label Information Jeunesse** par les services de l'Etat pour 6 ans ce qui témoigne de la qualité du service rendu.

Info Jeunes Thonon Agglomération, labellisé Eurodesk, accompagne tous les jeunes vers la **mobilité internationale** (aides financières, méthodologie, contacts).

En 2024, le service a accueilli 1 366 personnes et organisé deux forums :

- **Forum Jobs d'été** : 50 employeurs, 700 jeunes.
- **Forum Partir à l'étranger** : experts, témoignages, 4 tables rondes (études, emploi, CV en anglais, volontariat) et promotion des bourses mobilité (16-25 ans). Résultat : 30 jeunes partis avec l'aide de l'agglomération.

Le dispositif **Aide au Permis** (16-19 ans), désormais accessible toute l'année, lie financement et engagement citoyen dans des associations ou clubs locaux.

L'équipe a également mené des **actions de prévention** (estime de soi, harcèlement, sexualité, orientation), organisé le festival queercode#4 et publié un **annuaire de professionnels en santé mentale** en lien avec des semaines de sensibilisation.



Info Jeunes France

eurodesk

www.thononagallo.fr

# FAVORISER L'INFORMATION, LA PARTICIPATION ET LA QUALITÉ DES DÉBATS

## Le Conseil Local de Développement (CLD)

Institué depuis 2017 sur l'agglomération, le conseil local de développement (CLD) est une **instance consultative et de concertation**. Il est soutenu dans ses initiatives par les services intercommunaux qui s'attachent à mettre en œuvre toutes les conditions de leur réussite.

Concentrés depuis le début du mandat sur des sujets de planification, notamment le PLUi-HM, le CLD a pu, sans relâcher ses efforts sur ces questions, produire un travail de grande qualité sur l'Identité du territoire.

En 2024, plusieurs enjeux prioritaires ont été identifiés pour maintenir le dynamisme actuel du CLD de Thonon Agglomération :

- Finalisation du travail sur le PLUi-HM : initié en 2022, ce travail doit être achevé en 2024 avec la rédaction d'un avis.
- Résilience du territoire sur la question de l'eau
- Communication auprès du grand public
- Travail de fond sur un nouveau sujet





**THONON AGGLOMÉRATION,  
LE DÉFI DE  
L'ÉCOEXEMPLARITÉ**

# LE DÉFI DE L'ÉCO-EXEMPLARITÉ

## Territoire Engagé Transition Ecologique

En octobre 2024, Thonon Agglomération a rejoint le programme de l'ADEME " **Territoire Engagé Transition Écologique**", suivant deux axes principaux : Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire.

Ce programme offre une démarche de **planification stratégique** et un ensemble d'**actions concrètes**, permettant aux collectivités territoriales de définir, de mettre en œuvre et de piloter efficacement leur projet de transition écologique.

Un travail collaboratif sera bientôt initié avec un bureau d'études pour établir une gouvernance solide du programme, suivi d'un diagnostic approfondi sur une période de sept mois. Ce diagnostic permettra de concevoir un plan d'actions ambitieux, prévu pour un **lancement en 2026**.



## Engager agents et élus pour une Transition Écologique durable



Après le succès de deux premières **Fresques du Climat** pour les directeurs de services et élus en février et mai 2023, l'atelier a été étendu aux agents communaux et intercommunaux en septembre 2024.

- 19 agents de Thonon Agglomération
- 6 agents communaux

L'atelier a également fait le lien avec les actions du **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)**, renforçant ainsi l'engagement des agents.

Fresque du climat



Neuf agents de Thonon Agglomération ont été formés par l'association 1er Degré pour animer l'atelier "Horizons Décarbonés", permettant aux participants de réfléchir aux **choix de vie et de consommation** pour une société bas carbone en 2050. Le 15 novembre, une **formation immersive** a été organisée pour les conseillers communautaires, avec pour objectif de projeter Thonon Agglomération vers un **avenir neutre en carbone**.



## Visites de terrain pour découvrir des initiatives exemplaires

Les communes du territoire sont à l'avant-garde de la transition écologique, avec des **projets inspirants** et souvent **reproductibles**. Deux visites ont été organisées début été 2024 en partenariat avec les communes de Sciez et d'Allinges pour valoriser ces démarches :



### Sciez

- Transformation des cours d'école pour une gestion durable de l'eau ;
- Visite des cours de l'école des Buclines après des travaux de **désimperméabilisation**, illustrant les nombreux bénéfices écologiques de cette action.



### Allinges

- **Réduire les déchets** et **lutter contre le gaspillage alimentaire** ;
- Découverte des initiatives de l'école primaire en matière de restauration collective, notamment la réduction du gaspillage alimentaire, la gestion des déchets et l'introduction d'un compostage électromécanique.



## Commande publique et engagement durable : un levier d'actions devenu incontournable

Intégrer des critères de développement durable est devenu **une étape incontournable** pour les acheteurs publics et un critère de taille pour le service de la commande publique de Thonon Agglomération.

S'engager dans une politique d'achat durable, c'est participer activement à la transition écologique et énergétique, soutenir l'économie circulaire, et réduire notre dépendance aux fluctuations mondiales, tout en renforçant notre image. Instaurer un **dialogue constructif** avec nos fournisseurs sur des achats éthiques conduit à des **engagements réciproques** et à la mise en place d'un cercle vertueux.

En 2025, le **Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)** et le **budget vert** seront mis en place au sein de Thonon agglomération pour aller encore plus loin dans sa démarche environnementale et sociétale.



En conformité avec la loi REEN, Thonon Agglomération a été sélectionnée parmi quinze collectivités pour développer un **numérique durable**. Pendant cinq mois, des ateliers ont permis de définir une feuille de route adaptée, validée en janvier avec dix-sept priorités.

Parmi les actions prioritaires, Thonon Agglomération pratique la **seconde main dans la gestion interne des équipements** au sein de ses services. Tous les matériels neufs décommissionnés sont recyclés en interne selon les besoins de performance de chacun.

De plus, des partenariats stratégiques avec des **associations locales** sont envisagés, dans le but de **renforcer les initiatives citoyennes et solidaires**.

La **réduction du stockage des données** représente également un enjeu majeur pour notre agglomération. En rationalisant nos pratiques en matière de gestion des données, nous visons à limiter notre empreinte écologique tout en préservant la confidentialité et la sécurité des informations.





**THONON AGGLOMÉRATION**

2, place de l'Hôtel de Ville

BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex

04 50 31 25 00

**[www.thononagglo.fr](http://www.thononagglo.fr)**

